

EN COURS

MAGAZINE D'INFORMATION DU TRAMWAY DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

le tramway

le mag #5



DOSSIER p. 4-5
Chantier du tramway :
ça avance !

FOCUS p. 6
Les experts du chantier

TRAM PRATIQUE > p. 2 et 3

**Le tram
est en marche !**

le tramway
nous rapproche

CODAH
Communauté de l'Agglomération Havraise



SOMMAIRE

LE TRAM PRATIQUE p. 2-3

Le tram est en marche !

DOSSIER p. 4-5

Chantier du tramway :
ça avance !

FOCUS p. 6

Les experts du chantier

LE TRAM ET VOUS p. 7

Rendez-vous avec... la sécurité
Près de chez vous Billet s'il vous plaît !

Le tram est en marche !

Depuis quelques jours déjà, vous voyez circuler le tram dans les rues de l'agglo. Avant sa mise en service, il est testé dans ses moindres détails pour assurer le confort et la sécurité de tous.



tramway le mag #5

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE (CODAH)Hôtel d'Agglomération
19, rue Georges Braque
76085 Le Havre Cedex

Directeur de la publication : Michel Maillard
Directeur de la rédaction : Laurent Ronis-Le Moal
Conception-réalisation : Stratis
www.stratis-online.com
Rédaction : Caroline Leblond,
Camille Lesturgeon, Marjorie Lhomme
Maquette : Christine Noël
Impression : SNAG & Centrale
Distribution : Mediapost

Crédits photos
CODAH / A.B. Brunet,
DB COM / Amaury Dupas,
Ambassadeurs Tramway

Imprimé
sur papier PEFC

Le tram est prioritaire, soyez attentif

À partir du mois de mars, vous allez donc croiser un nouveau venu sur la route. Cette nouvelle cohabitation va peut-être vous dérouter au début. Ne vous inquiétez pas, vivre avec le tram c'est facile, cela nécessite juste de respecter quelques règles de prudence et de faire preuve de bon sens.

3 règles simples à respecter :

1 – Priorité au tramway

Le tramway est prioritaire sur tous les usagers de l'espace public, et ce sur la totalité de son trajet. Les carrefours sont équipés de feux pour lui garantir la priorité.

3 – Respect de la signalisation

Tout comme les autres panneaux du code de la route, il faut respecter la signalisation spécifique au tramway.



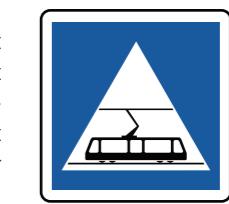
Passage d'une voie de tramway

Vous êtes très proche de la plateforme. Soyez vigilant dès que vous voyez le tramway.



Voie réservée au tramway

La plateforme est exclusivement réservée au tramway. Il vous est interdit d'y circuler et d'y stationner.



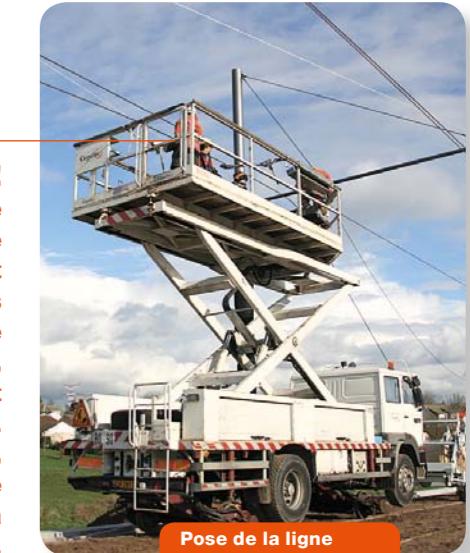
Traversée de voie de tramway

Vous allez traverser la plateforme du tramway, assurez-vous que la voie est libre.

Pour vous accompagner dans votre quotidien, un dispositif complet de communication a été mis en place. Retrouvez tous les détails en page 7.

Attention, ligne sous tension !

Pour circuler, le tramway est alimenté en énergie électrique sur toute la ligne, grâce au contact entre son pantographe, situé sur le toit, et la ligne aérienne de contact. La ligne est d'ores et déjà posée, et diffuse un courant en continu de 750 volts. Située à 6 mètres du sol et à plus de 5 mètres des façades des immeubles et des maisons, elle ne représente aucun risque électromagnétique pour les voisins du tram ni aucun danger, si vous respectez certaines précautions. Tout contact direct ou indirect avec la ligne peut s'avérer mortel. Il est donc interdit d'y toucher. Si vous devez intervenir à proximité du tramway dans le cadre, par exemple, d'un ravalement de façade et de l'installation d'un échafaudage, une déclaration auprès de la Ville du Havre sera obligatoire. Elle vous prescrira des mesures spécifiques visant à assurer la sécurité de votre activité.



Pose de la ligne aérienne de contact



Alimentation par les airs

Un choix aérien

Comme de nombreuses collectivités, l'agglomération havraise a fait le choix d'alimenter le tramway en énergie par les airs et non par le sol. Ce choix s'est imposé à la CODAH pour deux raisons. La première est technologique : la diffusion d'un courant continu de 750 volts sous terre demande de mettre en place des infrastructures et des consignes de sécurité beaucoup trop lourdes. La deuxième est financière. Il aurait fallu 78 millions supplémentaires, soit 20% du budget du projet.

Chantier du tramway : ça avance !

50 % des rails posés le long du tracé, 575 mètres de tunnel creusés, une centaine de mâts pour la ligne aérienne de contact posés, une cinquantaine d'arbres plantés et une centaine de poteaux pour l'éclairage public installés. Le chantier avance ! Le point sur les travaux à 7 mois de la fin du chantier.

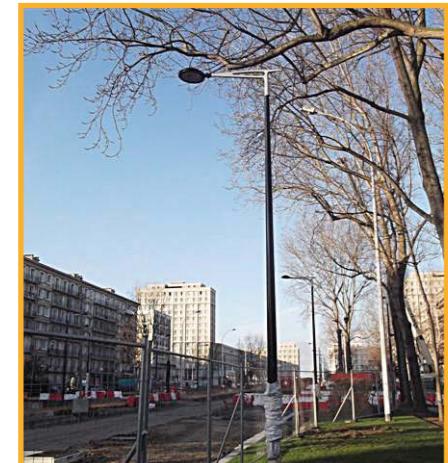
La Plage

Travaux réalisés par la Ville du Havre

- ▶ Les travaux du **boulevard Albert 1^{er}** sont terminés.
- ▶ Le **parking** est terminé à 80 %.
- ▶ Le prolongement de la **promenade et de l'esplanade** est en cours.

Avenue Foch

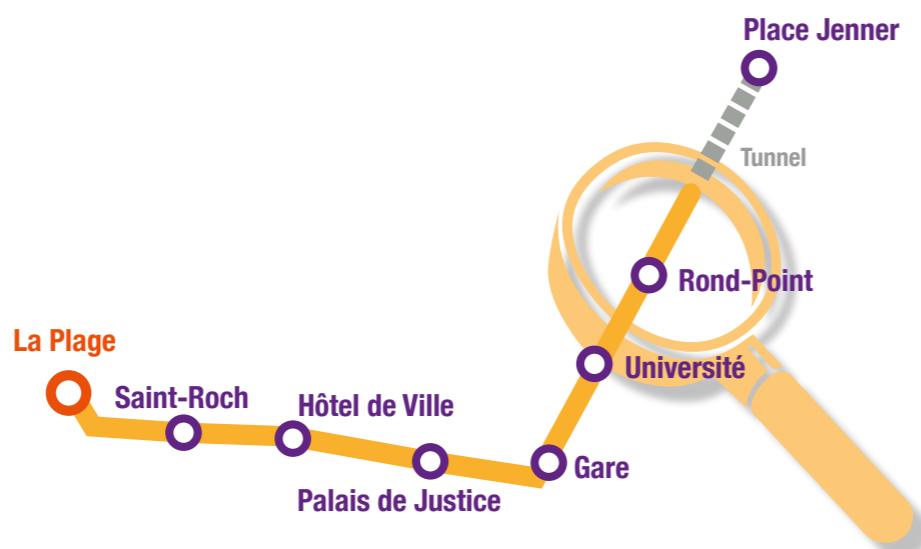
- ▶ La pose des rails est en cours.
- ▶ La construction du **poste de redressement** enterré est en cours.
- ▶ L'éclairage définitif est installé.



Hôtel de Ville

Travaux réalisés par la Ville du Havre

- ▶ Les travaux sur le **parvis Saint-Michel et l'avenue René Coty** sont terminés.
- ▶ La **place de l'Hôtel de ville** est achevée à 90 %.
- ▶ Plus de **100 nouveaux arbres** sont plantés.



Boulevard de Strasbourg

- ▶ La pose des rails est terminée.
- ▶ Les travaux d'aménagement de voirie, de trottoir et de station sont en cours.
- ▶ L'éclairage est partiellement installé.

Cours de la République

- ▶ 50 % des rails sont aujourd'hui posés.
- ▶ Les **bordures et les revêtements de trottoir** sont en cours de réalisation.
- ▶ Des **arbres** ont déjà été plantés.



Rond-Point

Travaux réalisés par la Ville du Havre

- ▶ Les aménagements des **rues Aristide Briand et du Maréchal Joffre** sont terminés (y compris partie de la rue du Maréchal Joffre entre République et Rousseau qui est à nouveau ouverte).
- ▶ Le réaménagement de la **place du Rond-Point** est en cours.

Tunnel

- ▶ Le **tunnel** est percé depuis novembre 2011.
- ▶ Les travaux de **revêtement du sol et des parois** sont en cours.
- ▶ L'**habillage architectural** de la tête nord et de la tête sud est en cours.

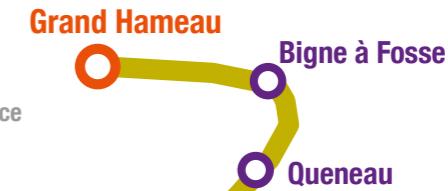


Rue du Bois au Coq

- ▶ Les **travaux de plateforme et d'effacement de réseaux aériens** sont en cours.
- ▶ Les **bordures de trottoir** sont posées.



Centre de maintenance



Avenue du Bois au Coq

- ▶ La **réalisation de la plateforme et la pose des rails** est terminée.
- ▶ Les **travaux d'aménagement de voirie, de trottoir et de station** sont en cours.
- ▶ La **pose des poteaux** pour la ligne aérienne de contact a démarré et l'éclairage est partiellement installé.



Rue de la Bigne à Fosse

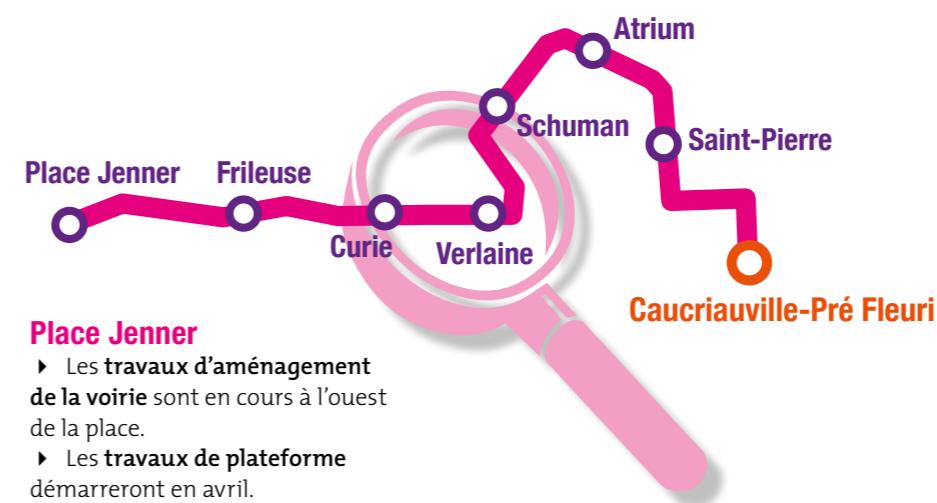
- ▶ La **pose des rails** est en cours.

Avenue du Mont-Gaillard

- ▶ La **pose des rails** est en cours.

Centre de maintenance et parking relais

- ▶ La **machine à laver et la station service** sont aujourd'hui réalisées.
- ▶ Le **garage** est en cours de finition.
- ▶ Les **travaux de gros œuvre du bâtiment administratif et du bâtiment d'entretien** sont en cours.



Place Jenner

- ▶ Les **travaux d'aménagement de la voirie** sont en cours à l'ouest de la place.
- ▶ Les **travaux de plateforme** démarrent en avril.



Avenue Paul Verlaine

- ▶ La **pose des rails** est terminée.
- ▶ L'**éclairage** est installé.
- ▶ La **voirie** est partiellement réalisée.

Rue Henri Martin et rue de Rouelles

- ▶ La **pose des rails** est quasiment terminée.
- ▶ Plusieurs **poteaux pour la ligne aérienne** sont posés.

Avenue Val aux Corneilles

- ▶ Les **travaux de réalisation de la plateforme** sont en cours.
- ▶ La **voirie** est partiellement réalisée.
- ▶ Les **arbres** ont été plantés.

Avenue du 8 mai 1945

- ▶ La **pose des rails** est en cours.
- ▶ La **voirie** est partiellement réalisée.

Avenue du Mont Le Comte

- ▶ La **pose des rails** est en cours.

Les experts du chantier

Au plus fort de son activité, le chantier a employé 1500 personnes. Ce sont autant de compétences et de talents qui ont été mobilisés pour la réalisation du tramway.

Trois experts nous parlent de leur métier.

Conducteur d'engin dans le tunnel



Sébastien Tremauville, d'origine havraise, travaille sur le chantier du tramway depuis plus d'un an maintenant, à la suite d'une offre diffusée à l'ANPE.

Quels bénéfices retirez-vous de cette expérience ?

La clause d'insertion(*) a été pour moi le fer de lance de ma carrière. Je suis à présent formé, expérimenté et reconnu pour mon travail. Je peux avoir de nouvelles perspectives professionnelles sur d'autres chantiers. De plus, en tant qu'havrais, je suis fier d'avoir participé à la construction d'un tel ouvrage.

Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Le salaire, l'esprit d'équipe et la forte solidarité ainsi que la mobilité sont les avantages de ce métier, qui peut être dangereux, en raison de l'étroitesse du chantier sous terre.

(*)Ce type de contrat, mis en place par la CODAH, facilite l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, sur le long terme, grâce à une formation sur-mesure leur permettant d'acquérir les connaissances, le savoir-faire et la culture d'entreprise nécessaire à leur futur métier.

Technicien de LAC (ligne aérienne de contact)



Mahmoud Boumehdi est havrais. Il a été recruté sur le chantier par une agence d'intérim à Harfleur.

Quel a été votre parcours au sein de votre entreprise ?

Le poste sur lequel j'ai été recruté est amené à évoluer. J'ai été embauché au départ

pour réceptionner le matériel de la LAC. Puis pour le montage et l'assemblage des pièces entre elles, soit sur le site de stockage soit directement sur la voirie, et je serai très prochainement au tirage de la LAC. Pour chacune de ces missions, j'ai reçu la formation d'un agent confirmé et expérimenté.

96 entreprises en contrat avec la CODAH sont implantées en Seine-Maritime et 60 dans notre agglomération.

96 entreprises en contrat avec la CODAH sont implantées en Seine-Maritime et 60 dans notre agglomération.

RENDEZ-VOUS AVEC...

la sécurité

LE TRAM EST PRIORITAIRE SOYEZ ATTENTIF

Le tram en toute sécurité

Le tramway circulera dans les rues de l'agglo de mars à décembre pour être testé. Dès aujourd'hui, adoptons la *tram'attitude* pour cohabiter avec le tramway en toute sécurité.

La CODAH met en place un important dispositif d'information pour vous accompagner pendant cette période, et vient à votre rencontre, notamment grâce à la tram'mobile. Petite navette aux couleurs du tramway, vous la verrez à la sortie des écoles, près des centres commerciaux ou des espaces publics de l'agglomération. Les ambassadeurs vous expliqueront les règles de sécurité à respecter et vous présenteront les panneaux de signalisation du tramway. Des interventions sont également prévues dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à l'arrivée du tramway.

De nombreux supports d'information seront édités et mis à votre disposition lors de ces rencontres. Vivre avec le tram c'est facile, cela demande seulement de prendre de bonnes habitudes en adoptant la *tram'attitude* !

Près de chez vous

Billet s'il vous plaît !

En juin prochain, le réseau de transport de l'agglomération passera à la billettique électronique. Fini le ticket en papier, bus, funiculaire, LER (Lézard'express régionale), Mobi'fil, Filbus et bientôt le tramway seront accessibles grâce à une carte à puce nominative de la taille d'une carte bancaire. D'une durée de vie de quelques années, celle-ci sera rechargeable pour un voyage, dix voyages, un abonnement d'une semaine, d'un mois ou d'un an comme vous voulez ! Pour cela, il suffira de vous rendre dans les agences commerciales du réseau, chez les commerçants dépositaires (points presse, bureaux de tabac...) ou dans les distributeurs présents dans les stations du tramway. Il sera même possible de payer par Internet grâce à un système de vente à distance. Les usagers occasionnels n'auront, eux, pas de carte à puce mais un billet sans contact disponible dans les distributeurs installés sur les quais ou auprès des chauffeurs de bus. Ce billet pourra être recharge quatre fois.

Dès la montée dans la rame, vous devrez passer le titre de transport devant le valideur et cela même si vous avez un abonnement. Un signal sonore et un pictogramme vert indiqueront que votre titre de transport est valide. Un double bip retentira si ce n'est pas le cas. Les contrôleurs, munis d'un lecteur, passeront dans les rames du tramway, afin de vérifier que les cartes ont bien été validées. Ils s'assureront également que la carte présentée est bien la vôtre. Avantage majeur de ce nouveau système ? La carte est nominative : en cas de perte ou de vol de la carte, vous pourrez récupérer vos voyages ou abonnements payés.



Et les parcs à vélos et parkings relais ?

Huit parcs à vélos situés à proximité des stations de tramway et deux aux abords de la LER seront accessibles grâce à votre titre de transport. Les cyclistes pourront ainsi laisser leur vélo et aller prendre les transports en commun en toute sécurité puisque ces parcs seront fermés et surveillés par des caméras vidéo. Les deux parkings relais situés aux stations Grand Hameau et Schuman seront eux aussi accessibles aux détenteurs d'un titre de transport. Pour sortir, il suffira de présenter votre carte de transport validée le jour même.

Alors, prêt pour le voyage ?